

La Directrice des Études
IGPDE/2024/04/1167

Vincennes, le 8 avril 2024

NOTE POUR TOUS LES SERVICES

Objet : Préparation au concours interne de secrétaire administratif de classe normale des administrations de l'État – session 2024-2025.

P.J. : 4 annexes

L'Institut de la Gestion Publique et du Développement Économique (IGPDE) organise une préparation aux concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B (concours interne de secrétaire administratif des administrations de l'État et de certains corps analogues, SA-IM 2024-2025), à l'intention des fonctionnaires et agents de l'État, des militaires et des agents non titulaires de la fonction publique d'État, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière réunissant les conditions requises pour concourir.

Les conditions statutaires requises pour s'inscrire à la préparation, l'organisation de la préparation et les modalités d'inscription sont précisées en annexe.

Les inscriptions à la préparation sont ouvertes jusqu'au **23 mai 2024 inclus**.

Le coût de cette préparation peut être soit à la charge de l'agent (inscription individuelle), soit à la charge des administrations (inscription sous convention).

Les administrations souhaitant prendre en charge l'inscription de leurs agents à cette préparation se voient offrir la possibilité de passer commande à l'IGPDE, sous deux formes : la première permet aux candidats de bénéficier de la préparation en ligne (commande A) et la deuxième permet aux candidats d'accéder en sus à des cours oraux dispensés dans les locaux de l'IGPDE (commande B).

Dans un souci d'amélioration de ses prestations, l'IGPDE invite les candidats, lors de leur inscription en ligne, à procéder au règlement par carte bancaire. Pour ce faire, les candidats, y compris ceux dont la formation serait prise en charge par leur administration, doivent se connecter **au plus tard le 15 mai 2024** à l'adresse suivante :

<https://catalogue.igpde.finances.gouv.fr/1744-secretaire-administratif-de-classe-normale-interministeriel-saim-2024-2025.html>

Je vous serais obligée de bien vouloir prendre toutes dispositions pour que les agents placés sous votre autorité puissent prendre connaissance de la présente note dans les meilleurs délais.

La directrice des Études,



Isabelle ROUSSEL

**PRÉPARATION AU CONCOURS INTERNE DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE
NORMALE DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT
- Session 2024-2025 -**

I – CONDITIONS REQUISES POUR S'INSCRIRE A LA PRÉPARATION

La préparation est réservée aux candidats réunissant les conditions requises pour concourir lors de la session 2024-2025.

Les candidats désirant vérifier qu'ils remplissent ces conditions sont invités à se rapprocher du Ministère de l'Éducation nationale - <https://www.education.gouv.fr/les-concours-de-secretaire-administratif-de-classe-normale-5324>.

II - NATURE DES ÉPREUVES

L'arrêté du 25 juin 2009 fixe la nature des épreuves et les conditions d'organisation du concours interne de secrétaire administratif des administrations de l'État (NOR : BCFF0905430A version consolidée au 27 avril 2017).

1) ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ	DURÉE	COEFFICIENT
L'épreuve écrite d'admissibilité consiste en un cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions précédées d'une présentation détaillée des attentes du jury destinée à mettre le candidat en situation de travail.	3 heures	3
2) ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION	DURÉE	COEFFICIENT
Entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives propres à l'administration, la collectivité ou l'établissement dans lequel il exerce. En vue de l'épreuve orale d'admission, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle qu'il remet au service organisateur à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture du concours.	25 minutes	4

III - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- **Sur la préparation**

Vous pouvez obtenir des informations complémentaires auprès de la responsable de la formation :

Mme Claudie De Vreese

Tél. : 01.58.64.80.51

Mél. : saim.igpde@finances.gouv.fr

- **Sur le concours** (conditions, nature et programme des épreuves, dossier d'inscription au concours)
 - sur le site Internet « Score » (site des concours et des recrutements de l'État, portail de la Fonction Publique) – <https://www.fonction-publique.gouv.fr/score> – rubrique « Les concours »,
 - sur le site Internet du Ministère de l'Éducation nationale : <https://www.education.gouv.fr/les-concours-de-secretaire-administratif-de-classe-normale-5324>

Le calendrier prévisionnel du concours est le suivant :

- Inscription aux épreuves : février-mars 2025
- Épreuve écrite d'admissibilité : avril 2025
- Résultats d'admissibilité : mai 2025
- Date limite de retour des dossiers RAEP : courant mai 2025
- Épreuve orale d'admission : juin 2025
- Résultats d'admission : fin juin 2025

- **Affectation des lauréats**

Les candidats reçus sont nommés fonctionnaires stagiaires du corps concerné et accomplissent un stage d'une durée d'une année. Ils peuvent, pendant la durée du stage, être astreints à suivre une période de formation professionnelle. À l'issue du stage, les stagiaires dont les services ont donné satisfaction sont titularisés.

Les stagiaires qui n'ont pas été titularisés à l'issue du stage peuvent être autorisés à accomplir un stage complémentaire d'une durée maximale d'un an.

Les stagiaires qui n'ont pas été autorisés à effectuer un stage complémentaire ou dont le stage complémentaire n'a pas donné satisfaction sont réintégrés dans leur corps ou cadre d'emplois d'origine de leur administration.

**PRÉPARATION AU CONCOURS INTERNE
DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DES ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT
- Session 2024-2025 -**

ORGANISATION DE LA PRÉPARATION

I - PRÉPARATION À DISTANCE

La préparation se présentera sous forme de 4 supports de cours mis en ligne contenant des conseils méthodologiques, des apports de connaissance, des entraînements aux épreuves et des chroniques d'actualité. Cette préparation inclura des entraînements aux épreuves sous forme de devoirs à envoyer à la correction et des corrigés accompagnés de commentaires. Les supports de cours seront diffusés de juin 2024 à avril 2025 (sous réserve du calendrier prévisionnel du concours). Des informations complémentaires seront déposées en tant que de besoin sur la plateforme d'e-formation.

A) Supports

Les candidats peuvent bénéficier de la préparation « en ligne », via la plateforme de formation à distance de l'IGPDE (sur Internet) accessible à l'adresse suivante :

<https://formation.igpde.finances.gouv.fr>

L'accès à cette plateforme est conditionné aux prérequis techniques suivants :

- avoir un accès internet avec des débits d'envoi et de réception supérieurs à 1Mb/s,
- se connecter de préférence via le navigateur Mozilla Firefox ou Edge, à jour.

Le candidat inscrit à la préparation en ligne recevra par courriel, en début de session, les modalités de connexion.

L'adresse électronique d'inscription sera le futur identifiant qui permettra la connexion à la plateforme de formation à distance.

B) Les entraînements aux épreuves

La préparation à distance ouvre droit à deux entraînements proposés aux candidats inscrits, qui ne constituent pas un enseignement à distance à proprement parler mais sont néanmoins partie intégrante de la préparation à distance sous la forme de **2 concours blancs (galops d'essai)**, qui auront lieu à l'IGPDE **mardi 10 septembre 2024** et **jeudi 13 mars 2025**. L'épreuve débutant à 13 h 30 précises, les candidats devront se présenter à l'IGPDE à 13 h 00.

Si la situation l'exige, l'IGPDE se réserve la possibilité de proposer des solutions de substitution au présentiel.

II - PRÉPARATION EN PRÉSENTIEL

Les candidats inscrits à la préparation en présentiel pourront suivre un stage de méthodologie pour la résolution d'un cas pratique de **deux jours consécutifs** de 9 h à 17 h dès la mi-juin 2024.

Par ailleurs, des stages de préparation à l'épreuve orale (incluant le dossier RAEP) seront organisés sur **deux jours non consécutifs** de 9 h à 17 h entre février et mars 2025.

Enfin, un jury fictif pour les candidats admissibles, aura lieu entre fin mai et début juin 2025 dans les locaux de l'IGPDE. Possibilité sera donnée aux candidats se trouvant dans l'impossibilité de se déplacer de passer en jury fictif par visioconférence, sous réserve des moyens techniques disponibles.

Pour l'ensemble de la préparation en présentiel, si la situation l'exige, l'IGPDE se réserve la possibilité de proposer une solution de substitution en distanciel.

**PRÉPARATION AU CONCOURS INTERNE
DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DES ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT
– Session 2024/2025 –**

INSCRIPTION À LA PRÉPARATION

Attention : l'inscription à la préparation ne vaut pas inscription à l'épreuve au concours.

Les candidats peuvent s'inscrire soit individuellement, soit par l'intermédiaire de leur administration.

La date limite d'inscription est fixée au **23 mai 2024 inclus**.

I – INSCRIPTION INDIVIDUELLE À DISTANCE

Prestations proposées :

- 4 supports de cours mis en ligne ;
- correction des 4 devoirs et 2 concours blancs (corrigé-type et corrections individualisées) ;
- module RAEP ;
- participation à un jury fictif pour les candidats admissibles.

La participation forfaitaire s'élève à 52 €.

II – INSCRIPTION INDIVIDUELLE À DISTANCE + PRESENTIEL

Prestations proposées :

- prestations de la préparation individuelle à distance présentées ci-dessus ;
- la participation au stage de méthodologie de l'épreuve écrite de deux jours ;
- la participation au stage de préparation à l'oral de deux jours non consécutifs ;
- l'accès au centre de ressources pédagogiques de l'IGPDE.

La participation forfaitaire s'élève à 110 €.

III – INSCRIPTION PAR L'ADMINISTRATION

Les administrations peuvent décider de prendre en charge les frais d'inscription de leurs agents. Deux possibilités sont offertes :

A) Commande A

L'administration souhaite inscrire un ou plusieurs agents à la préparation à distance uniquement.

1) Prestations fournies

- 4 supports de cours mis en ligne ;
- Correction des 4 devoirs et 2 concours blancs (corrigé-type et corrections individualisées) ;
- Module RAEP ;
- Participation à un jury fictif pour les candidats admissibles ;
- Le contrôle d'assiduité des agents inscrits, sur demande de l'administration, à l'issue de la préparation.

2) Tarifs

La participation forfaitaire s'élève à 137 €.

B) Commande B

L'administration souhaite inscrire un ou plusieurs agents à la préparation à distance ET en présentiel.

1) Prestations fournies

- Les prestations de la commande A présentées ci-dessus ;
- La participation au stage de méthodologie de l'épreuve écrite de deux jours ;
- La participation au stage de préparation à l'oral de deux jours non consécutifs ;
- L'accès au centre de ressources pédagogiques de l'IGPDE ;
- Le contrôle d'assiduité des agents inscrits à la préparation à distance et aux stages, sur demande de l'administration, à l'issue de la préparation.

2) Tarifs

La participation forfaitaire s'élève à 275 €.

IV – MODALITÉS D'INSCRIPTION

Vous êtes invité à vous inscrire en ligne sur le site de l'IGPDE :

<https://catalogue.igpde.finances.gouv.fr/1744-secretaire-administratif-de-classe-normale-interministeriel-saim-2024-2025.html>

Si vous avez opté pour le règlement par carte bancaire, celui-ci se faisant directement sur le site, vous n'avez rien à transmettre au régisseur.

Si vous avez opté pour le règlement par chèque, le libellé doit être fait à l'ordre **du régisseur de recettes du Secrétariat général du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et du numérique (MEFSIN)** et au dos duquel vous noterez votre numéro de commande. Vous devrez l'adresser au plus tard **le 23 mai 2024** (cachet de la poste faisant foi) à :

Régie d'avances et de recettes du SG du MEFSIN

Télédoc 713

120, rue de Bercy

75572 Paris cedex 12

Un courriel de confirmation sera transmis après validation définitive de l'inscription par nos services.

Les administrations souhaitant prendre en charge l'inscription de leurs agents sont invitées à recenser l'ensemble des candidatures à l'aide du tableau de recensement joint et de vérifier que chaque candidat remplit les conditions pour concourir à la session 2024-2025.

Le dossier à retourner au plus tard **le 15 mai 2024** sera composé :

- du formulaire de renseignements (annexe IV – 1/2) ;
- du tableau de recensement des candidats (annexe IV – 2/2) ;
- du bon de commande de l'administration commanditaire ou à défaut d'une lettre comportant un numéro d'engagement comptable.

Par messagerie : saim.igpde@finances.gouv.fr

L'IGPDE vous informe :

- qu'il n'est pas possible de changer de type d'inscription en cours de préparation.
- qu'aucune inscription après la date de clôture ne pourra être acceptée sauf pour les ré-admissibilités.

En cas d'inscription erronée ou de rétractation, l'IGPDE rembourse les frais de participation dans un délai de 14 jours après l'inscription et tant que le parcours de formation n'a pas été ouvert. Tout parcours commencé est dû.

ATTENTION : il vous appartient avant la date limite d'inscription de vérifier l'acceptation de votre inscription par votre administration pour vous inscrire à défaut en individuel en ligne sur le site de l'IGPDE.

IMPORTANT : pour une prise en charge par l'administration, la date limite d'inscription est fixée au **15 mai 2024**. Après cette date les inscriptions avec prise en charge par l'administration ne seront plus possibles.



FORMULAIRE

(à renvoyer à l'IGPDE accompagné du bon de commande - par messagerie : saim.igpde@finances.gouv.fr)

PRÉPARATION AU CONCOURS INTERNE SAIM SESSION 2024-2025	ATTENTION CE DOCUMENT N'EST PAS LE BON DE COMMANDE. MERCİ DE JOINDRE LE BON DE COMMANDE SIGNÉ
---	--

Administration commanditaire

Nom	
Adresse	
N° Siret	

Coordonnées du correspondant de votre administration

Nom	
Adresse	
N° Tél.	
Courriel	

Nom et qualité de la personne habilitée à signer le bon de commande

Nom du service payeur :	Tél. :
Adresse :	

Modalités de règlement :

Ordonnance directe de virement

Mandat administratif

Rapprochez-vous de votre service payeur pour cocher la case correspondante.

Bon de commande n° :

Je soussigné, ai été dûment informé :

- que la date de clôture des inscriptions est fixée au **15 mai 2024** (cachet de la poste faisant foi) ;
- que tout dossier incomplet ou hors délai sera rejeté ;
- qu'en cas de changement d'affectation de service ou d'administration d'un agent, la prise en charge financière sera assurée par le service signataire ;
- que tout différend avec l'IGPDE fera l'objet d'un règlement amiable.

Fait à :

Signature et qualité

<p>Tout dossier incomplet ou illisible sera retourné à l'expéditeur. Votre contact à l'IGPDE : Claudie De Vreese – 01 58 64 80 51 – saim.igpde@finances.gouv.fr</p>
--

PRÉPARATION AU CONCOURS INTERNE SAIM
Session 2024-2025

RECENSEMENT
DES CANDIDATS

TABLEAU 1

LISTE DES CANDIDATS À INSCRIRE EN COMMANDE A [préparation à distance uniquement]				LISTE DES CANDIDATS À INSCRIRE EN COMMANDE B [préparation à distance et cours oraux]		
	NOM	PRÉNOM	Montant des frais d'inscription	NOM	PRÉNOM	Montant des frais d'inscription
			137 €			275 €
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
Sous-total :				Sous-total :		
Total général :						